



Indemnisation avp moto en 2003

Par **mariemicka**, le **27/01/2019** à **18:37**

Bonjour,

J'ai été victime en 2003 d'un avp moto seul responsable, multi-traumatisé avec entre autre une amputation de la jambe.

J'ai été indemnisé par axa du plafond maximal protection conducteur à 15000€. Je ne me souviens plus si j'avais pris une extension de mon contrat. Je ne me souviens pas avoir signé quoique ce soit, étant donné mon état à cette époque.

Mlaheureusement, je présente une aggravation de ma santé suite à cet accident. Est-il possible de rouvrir mon dossier chez mon assureur, sachant que leur plafond d'indemnisation sur mon contrat est à 15000€??

Merci d'avance!